

Saint Denis en Bugey

N°137

St Denis

information municipale • juillet-août 2021

Info

MEMENTO

MAIRIE 04 74 38 28 44

29 rue du Docteur Charcot

Adresse mail : secretariat@mairie-stdenis.fr

Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14h à 17h
- le vendredi de 14h à 18h
- le samedi de 8h30 à 11h30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus(es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes
Lundis 26 juillet, 9 et 23 août
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les premiers vendredi (de 15h45 à 16h45) et samedi (de 10h45 à 11h45) de chaque mois (sauf jours fériés) au local à côté de la salle polyvalente. **Pas de distribution en juillet-août.**

CCAS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



Dans le cadre d'un possible **PLAN CANICULE**, les membres du CCAS rendront visite au domicile de nos anciens.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Durant l'été des permanences du C.C.A.S. ont lieu tous les mardis de 15h à 17h en mairie (salle polyvalente)



L'ACERPA et PL'AIN D'ÉNERGIE

Fin 2018, une douzaine de citoyens des environs d'Ambérieu-en-Bugey se sont lancés dans un projet un peu fou : produire de l'énergie avec les ressources de leur territoire. Ces ressources, ce sont :

- le soleil puisqu'ils s'intéressent d'abord à l'énergie photovoltaïque.
- l'humain avec le travail bénévole de cette douzaine d'acharnés et aussi avec les compétences de bureaux d'études et installateurs de la région.
- l'épargne des habitants qui désirent savoir où va leur argent et l'investir dans une économie réelle, locale et verte.
- la volonté des élus qui souhaitent les aider en mettant à disposition des toits de bâtiments publics pour y installer des panneaux photovoltaïques.

L'aventure a commencé avec la création d'une association, l'ACERPA (Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables dans la Plaine de l'Ain). Cette structure a permis d'organiser 6 réunions publiques sur la Plaine de l'Ain en 2019 afin de vérifier l'adhésion des habitants au projet et surtout démarrer des discussions avec plusieurs mairies. L'association ACERPA a vocation à perdurer et a avoir un rôle général de sensibilisation sur les énergies renouvelables. Début 2020, en plein confinement, les bénévoles s'attellent à la création de la société car il faut bien créer une société pour vendre des parts sociales, installer et exploiter les installations photovoltaïques. En juin 2020, est née la SCIC-SAS Pl'Ain d'Énergie. Une SCIC est une société coopérative d'intérêt collectif, c'est-à-dire qu'elle a un fonctionnement coopératif : 1 personne = 1 voix quel que soit le nombre de parts sociales détenu. Les sociétaires peuvent être des habitants majeurs ou mineurs, mais aussi des entreprises, des associations ou des collectivités. Les parts sociales sont de 100€, la souscription est ouverte, n'hésitez pas !

Plus de la moitié (57,5%) des bénéfices de la revente d'électricité seront mis en réserve afin d'assurer la pérennité de la société et ré-investir dans de nouvelles installations. L'autre moitié pourra être distribuée sous forme de dividendes à partir de la troisième année aux sociétaires. Soumis à validation en assemblée générale, les dividendes sont estimés à ce jour de l'ordre de 1,5% à 2% par an.



Pour les habitants de la CCPA: doublez votre action !



Grâce au soutien de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, pour chaque part souscrite par un habitant : la CCPA investit la même somme !



Un an après la création, c'est un succès, malgré le contexte sanitaire, la souscription de parts sociales a atteint son objectif : 137 000€ avec 92 sociétaires dont 54 000€ investis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. La CCPA a pris la décision symbolique d'ajouter une part pour chaque part prise par un habitant de la CCPA. Ce formidable coup d'accélérateur permet à chaque citoyen de la CCPA de doubler son action mais aussi un effet de levier car le projet sera plus important que prévu avec 7 installations au lieu de 5.

Grâce à la CCPA, au total 92 sociétaires produiront plus de 400 000 kWh/an soit la consommation électrique (hors chauffage) de 344 habitants.

Lors de son AG le 19 juin 2021, Pl'Ain d'Énergie a dévoilé les 7 installations prévues : le Centre de Loisirs de St Denis en Bugey, le Tennis couvert et la maison seniors de Serrières-de-Briord, la salle des fêtes de l'Abergement de Varey, un bâtiment du centre technique d'Ambérieu-en-Bugey, l'école de Douvres et l'espace culturel de Châtillon-la-palud.



Pour en savoir plus et nous rejoindre :



www.plaindenergie.centralesvillageoises.fr
Tél. 04 74 37 65 37
plaindenergie@centralesvillageoises.fr



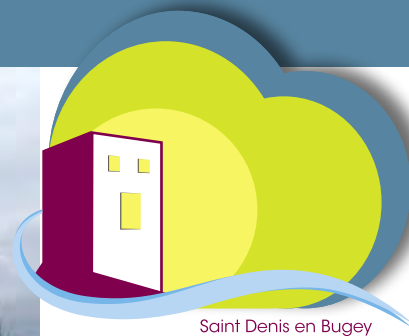
L'installation future à St Denis en Bugey



À St Denis-en-Bugey, le centre de Loisirs situé avenue Brillat Savarin va produire de l'énergie ! L'étude de structure nous permet d'envisager une installation de plus de 88 panneaux soient plus de 34 kWc. Les panneaux seront placés en surimposition sur la couverture existante sans toucher à l'isolation du bâtiment. L'installation en revente totale permettra de produire plus de 34 000 kWh/an. Le budget de la commune n'est pas impacté, l'ensemble des frais sont à la charge de Pl'Ain d'Énergie, des études au raccordement, en passant par la maintenance annuel et les éventuels frais d'assurance supplémentaires. Les études de raccordement et chiffrages auprès des installateurs locaux sont en-cours et l'installation est prévue pour la fin de l'année 2021.

Par un bail de location, la mairie s'engage pour la transition énergétique et l'implication des citoyens en mettant à disposition pour un loyer symbolique la toiture sur 30 ans. À la fin du bail, la mairie deviendra propriétaire de l'installation qui devrait produire au moins 10 ans de plus avec encore 80% de rendement.

Cette installation permettra aussi de sensibiliser les plus jeunes et leurs parents à la transition énergétique en montrant un exemple concret sur la commune. Qui plus est, un panneau pourra porter leur prénom puisque Pl'Ain d'Énergie propose d'adopter un panneau pour 3 parts souscrites.



Saint Denis en Bugey

Les Certificats Économie d'Énergie

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !

C'est en isolant votre logement que vous ferez de grandes économies. Grâce à Pl'Ain d'Énergie, la centrale villageoise qui couvre votre territoire, l'aide financière appelée Certificat d'Économie d'Énergie est majorée pour la rénovation de votre logement: isolation du toit, des murs, du plancher, changement de système de chauffage.

Pour plus d'info rdv ici
<https://cee.centralesvillageoises.fr>

Pour vous faire accompagner de manière gratuite, neutre et indépendante sur votre programme de travaux, contactez l'Espace Info Énergie de l'Ain **04 74 45 16 46**.

**Une prime pour vos travaux
d'économies d'énergie**



Adopte un panneau

Pour 3 parts souscrites, vous adoptez un panneau et nous inscrivons votre nom sur le panneau de votre choix !

La vie du village

Fauchage

Habitué à un fauchage régulier, vous pourriez être surpris par la hauteur de la végétation à certains endroits. Il ne s'agit ni d'un moindre entretien, ni d'une fatigue générale des agents techniques mais d'un travail différent intégrant des objectifs de développement durable : le fauchage raisonné.

Le but est de préserver la biodiversité en pratiquant cette technique de fauchage qui favorise la nidification des oiseaux et la protection de la microfaune; les herbes hautes abritant criquets, grillons et autres sauterelles qui deviennent de plus en plus rares.

De plus, en respectant le cycle naturel des plantes, les herbes grandissent, fleurissent et font ainsi évoluer le paysage au fil des saisons pour le plaisir des yeux.

En choisissant de favoriser le fauchage raisonné, la commune respecte les cycles naturels biologiques et s'engage, encore plus, dans une gestion durable des espaces verts sans utilisation de pesticides.

Ajoutons que la pratique de cette technique sur notre commune permet non seulement de respecter l'environnement mais également de réaliser des économies substantielles : des fauchages moins fréquents c'est plus de disponibilité des services techniques; donc du temps de travail réaffecté sur d'autres travaux; moins d'usure de matériel, moins de coût de maintenance et de réparations, moins d'achat de pièces détachées et des économies substantielle de carburant et donc moins de rejet de CO2 et donc de pollution.

Le fauchage raisonné est également, en cohérence avec l'Agenda 21 lancé lors du sommet de la terre à RIO en 1992 qui est un projet de démarche globale initié par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux dont l'ambition collective est de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire.

FAUCHAGE
RAISONNÉ
NATURE
PROTÉGÉE

M E M E N T O

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

• **CABINET MÉDICAL** 04 74 34 66 44
Docteur MANDIER
28 rue de Docteur Charcot

• **CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE**
04 74 34 01 40
Marc PELLUET
Isabelle BIOU-CHOQUET
Julie KNIPILER
Immeuble «Le République»

• **CABINET D'ORTHOPHONISTE**
Marilyne MONNERY 04 74 38 89 70
Immeuble «Le République»

• **CABINET D'INFIRMIÈRES**
04 74 34 68 77
Laëtitia FABRIZI 06 64 16 71 21
Nicole JOSEPH 06 14 95 28 35
Claire PACCALLET 06 44 23 71 60
Immeuble «Le République»

• **PSYCHOLOGUE**
Stéphanie EYMARD 06 87 61 49 77
12 rue Victor Hugo

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :
-> Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 18h00
- Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :
-> Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 19h00

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B	@										@
C							@	@			
D									@		
E								@			
F				@		@					
G	@		@								
H								@			
I			@								@
J						@					
K			@					@			

À la croisée des mots de Claudius

HORIZONTALEMENT : **A.** Travaillent aux pièces. **B.** Enlevant des grains. **C.** Ternir - Opération postale. **D.** Petit bout d'œuvre littéraire - Balai. **E.** Les environs - Arrose le Tyrol. **F.** Petite sainte - Prénom qui fait tissu. **G.** Causait de la mélancolie. **H.** Dorés pour les palais - Pronom possessif. **I.** Branché - Autrement dit bardeau. **J.** Ce n'est pas les dames - Couleur arc-en-ciel. **K.** Néon - Filtre - Support de balle.

VERTICALEMENT : **1.** Elles se rendent en partant - Attache. **2.** Observation. **3.** Entendu des spectateurs. **4.** La science du temps - Une langue africaine à remonter. **5.** Elle fait travailler les ouvrières. **6.** Tracter - Thymus du veau. **7.** Premier impair - Tueur. **8.** Faisait suer le burnous - Initiale de l'auteur «les messagers du temps» - L'erbium. **9.** Tour de France des trotteurs - Donnait les couleurs de l'arc-en-ciel. **10.** Elle nous coupe le souffle. **11.** Données de naissance - Fin d'année.



St Denis
info

Lettre municipale d'information • Tél. 04 74 38 28 44 • Fax 04 74 46 80 95
Responsable de la publication : Jean-Marc Fogolin • secretariat@mairie-stdenis.fr
Conception et réalisation : Armano studio - St Denis en Bugey • Tél. 06 73 68 73 40